

du 19 décembre 2016

Présents : Albouy P - Bardou G - Bedos D - Bonvalet D - Guilhaumon JM - Jaffuel C - Marza I - Matagne C - Martin R - Revel M - Usache P

Procuration : Cazenave M à Guilhaumon JM - Descouens MS à Bardou G

Absent(s) : Bouille A - Roncin D

Secrétaire de séance : Marza I

Monsieur Martin prend la parole en préalable : « je ne m'attendais pas il y a trois ans à me retrouver ici. Par écrit, le soir d'un 11 janvier, je me suis désolidarisé de cette majorité municipale. C'est pourquoi dorénavant je siégerai dans cette assemblée en élu indépendant, voire insoumis.... »

Monsieur le Maire soumet au vote le compte rendu du conseil du 18 novembre 2016. Monsieur Raymond Martin ne prend pas part au vote.

1) Travaux Avenue de Caux : choix de l'entreprise

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal l'analyse des offres du bureau d'étude pour les "Travaux Avenue de Caux : RD30 E4 Réfection réseaux humides et aménagement de l'entrée de ville".

Entreprises	Tranche ferme ht	Tranche conditionnelle ht	Total ht
TPSO	289 704.00 €	1 200.00 €	290 904.00 €
EUROVIA	325 310.00 €	2 040.00 €	327 350.00 €
EIFFAGE	305 570.38 €	3 540.00 €	309 110.38 €
HAS	307 958.00 €	3 600.00 €	311 558.00 €
COLAS	333 889.50 €	2 340.00 €	336 229.50 €
TSPM	360 700.00 €	3 600.00 €	364 300.00 €
SFTP	357 560.00 €	3 360.00 €	360 920.00 €
BRAULT	341 324.00 €	3 600.00 €	344 924.00 €

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de choisir l'offre la mieux disante TPSO. Cette entreprise a effectué les travaux Route de Fontès et leur travail a été satisfaisant.

Vote : 12 voix pour - 1 abstention Monsieur Martin - 0 contre

2) Renouvellement contrat AVH

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de renouveler le contrat de la commune avec AVH pour l'entretien des voiries et espaces verts de la commune de NEFFIES, pour l'année 2017 soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 pour un montant de 633,00 € HT, avec 51 interventions pour l'année.

Madame Matagne demande si AVH utilise des pesticides.

Monsieur le Maire dit qu'à partir du 1er janvier 2017, l'utilisation sera interdite et AVH est en conformité avec la législation.

Vote à l'unanimité.

3) Renouvellement contrat pour le logiciel de la bibliothèque

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de renouveler le contrat de la commune avec la société DECALOG pour la gestion de l'informatique de la bibliothèque municipale pour un montant de 680.21 ttc pour une année.

Vote à l'unanimité.

du 19 décembre 2016

4) Contrat de maintenance pour le défibrillateur

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de signer un contrat de maintenance imposé par la législation pour la vérification et l'entretien du défibrillateur (changement de batterie et électrodes) avec la société DUPONT MEDICAL.

Vote à l'unanimité.

5) Indemnité du receveur municipal pour l'année 2016

Monsieur le Maire présente l'indemnité de conseil du comptable pour l'année 2016 attribuée à Madame Catherine MASSE pour un montant de 425.53 € calculée en fonction des dépenses.

Vote : 12 voix pour - 1 abstention Madame Jaffuel - 0 contre

6) Rapport d'activité 2015 de la communauté de commune

Monsieur le Maire dit que le rapport d'activités 2015 de la Communauté de communes "Les Avant-Monts du Centre Hérault" avait été mis à la disposition des élus et le soumet au vote.

Monsieur Martin n'a pas eu le temps de le lire mais il dit qu'il le fera. Monsieur le Maire dit que ce rapport est très intéressant.

Vote : 12 voix pour - 1 abstention - 0 contre

7) Convention de mise à disposition d'un agent à la Communauté de communes

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de signer le renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent à la Communauté de Communes Avant-Monts du Centre Hérault pour 16h50 hebdomadaires annualisées du 1er septembre 2016 au 31 août 2017.

Vote à l'unanimité.

8) Restauration de l'église : demande de subvention au conseil départemental : interversion des tranches 2 et 3

Monsieur le Maire dit au conseil qu'une demande de subvention avait été faite au conseil départemental

- pour la 2^{ème} tranche : Travaux intérieurs (escalier, tribune) pour un montant de 133 186.09 € ht

- pour la 3^{ème} tranche : Travaux extérieurs (clocher) pour un montant de 222 299.18 € ht

La 1^{ère} tranche correspond aux travaux extérieurs de la façade. En accord avec le maître d'œuvre, Monsieur le Maire propose au conseil de continuer les travaux extérieurs par le clocher et donc d'inverser la 3^{ème} tranche en 2^{ème} tranche pour les demandes de subvention au conseil départemental.

Vote à l'unanimité.

9) Restauration de l'église : demande de subvention à l'Etat : interversion des tranches 2 et 3

Monsieur le Maire propose également d'inverser les tranches 2 et 3 pour les demandes de subvention à l'Etat pour la restauration de l'église.

Monsieur Martin demande si l'église a été classée, puis quel est le montant de la part communale et si une souscription comme à Roujan est envisagée.

Monsieur Bedos dit que l'église n'est pas classée, qu'une souscription à la Fondation du Patrimoine sera mise en place après la signature des marchés comme à Roujan. La commune a obtenu 20 % de subvention de l'Etat pour la 1^{ère} tranche, 30 % de subvention du conseil départemental et 30 000 € de la région pour la totalité.

Vote à l'unanimité.

du 19 décembre 2016

10) Convention de stérilisation des chats

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de signer une convention de stérilisation et d'identification des chats errants avec La Fondation 30 Millions d'Amis. La Fondation prend en charge les frais de stérilisation à hauteur de 80 € pour ovariectomie + tatouage et 60 € pour castration et tatouage.

Monsieur Martin demande qui s'occupe de ramasser les chats errants. Monsieur Bedos répond qu'une convention de fourrière animale a été prise avec la communauté de commune.

Vote à l'unanimité.

11) Renouvellement contrat agent contractuel à l'accueil

Monsieur le Maire propose de renouveler le contrat de l'agent contractuel à l'accueil pour un an : 15h00 hebdomadaires rémunérées au SMIC.

Vote à l'unanimité.

12) Désignation des délégués communautaires

Monsieur Bedos dit qu'une délibération avait été prise pour la désignation des délégués communautaires. A la demande de la communauté de communes, il convient de la reformuler.

Monsieur Martin souhaite savoir quels sont les délégués communautaires de Neffies.

Monsieur Bedos dit que 2 délégués ont été désignés : Monsieur Bedos Dominique délégué titulaire et Monsieur Pierre Usache suppléant.

Vote à l'unanimité

13) Questions diverses

- Question diverse 1 : Monsieur Martin dit que deux personnes lui ont demandé d'intervenir pour que le tracto-pelle puisse arranger le chemin des mines. Monsieur Bardou répond que la partie basse sera faite à la fin de la semaine.
- Question diverse 2 : Même s'il ne l'avait pas voté pour des raisons de proximité familiale, la délibération sur les sénioriales a été annulée sans vote. Monsieur Martin pense nécessaire que ce vote existe lors d'un prochain conseil municipal.
- Question diverse 3 : De la même façon, Monsieur Martin souhaite convaincre lors d'un prochain conseil, de l'importance qu'il y aurait à entendre publiquement les remarques, les critiques voire des contre-propositions concernant la révision du PLU.... »

Le conseil est clos par Monsieur le Maire à 18h45.